



Amende pour refus stop (mention du lieu pas claire)

Par **fmaz**, le **25/06/2013** à **21:50**

Bonjour rnrnUn agent m'a verbalisé pour un refus (soi disant) de stop. Je viens de recevoir l'amende mais sur celle ci les lieux ne sont pas clairs. Je m'explique il est fait mention d'une route D191 sur laquelle il n'y a pas de stop.rnPuis je contester l'amende sur cette base.rnMerci

Par **Lag0**, le **26/06/2013** à **09:02**

Bonjour,rnEffectivement, si, au lieu de l'infraction précisé sur le PV (je dis bien lieu de l'infraction et non lieu de rédaction), il n'y a aucun stop, le PV est donc injustifié et vous pouvez le contester.

Par **Tisuisse**, le **26/06/2013** à **09:51**

Bonjour fmaz,rnrnUn STOP étant implanté à une intersection, je suppose que, si sur la D191 il n'y a pas de STOP c'est parce que c'est cette D191 qui est prioritaire et que vous vous arriviez par une route adjacente qui, elle, n'était pas prioritaire. Dans ce cas, votre contestation est vouée à l'échec avec les conséquences que nous avons, à maintes reprises, développées ici.

Par **Lag0**, le **26/06/2013** à **10:05**

C'est pour cela que j'ai bien précisé :
"si, au lieu de l'infraction précisé sur le PV, il n'y a aucun stop"
nous entendu pas plus sur une voie que sur l'autre...